



Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

n°réf : REG108938JLC-TP/10.177

Paris, le 21 avril 2010

Le Président

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Pêche
78, rue de Varenne
75349 PARIS Cedex 07 SP

Monsieur le Ministre,

Au cours des derniers mois, nous sommes intervenus auprès de vos services pour que les informations adressées aux agriculteurs pour la déclaration PAC 2010 soient les plus claires et les plus pédagogiques possibles, en particulier concernant l'application du « bilan de santé ». Les différents documents qui viennent d'être adressés aux agriculteurs vont dans ce sens et nous vous en remercions.

Cependant, moins d'un mois avant la date limite de dépôt des demandes d'aides, les agriculteurs ont toutes les raisons d'être inquiets devant l'ampleur de la tâche. En effet, ils doivent à la fois réaliser leur déclaration PAC, vérifier les références provisoires de découplage des aides en 2010, déclarer les données complémentaires et toutes les modifications de l'exploitation intervenues entre 2005 et 2010.

Aujourd'hui, certains formulaires ne sont toujours pas disponibles. De plus, la collecte des données pour les exploitations dont la structure juridique a beaucoup changé depuis 2005 apparaît compliquée dans le délai imparti. A cela s'ajoute le fait qu'un peu partout en France de nombreux exploitants n'ont toujours pas reçu leur dossier PAC, en particulier ceux engagés dans le dispositif PHAE.

C'est pourquoi nous vous demandons d'autoriser le dépôt en DDT de compléments à la déclaration après le 17 mai et au plus tard pour le 30 juin 2010. Cette demande, déjà initiée par le passé, permettrait aux agriculteurs de compléter leurs dossiers en déposant les formulaires de demandes de prise en compte d'éléments complémentaires permettant la revalorisation de leurs DPU. Pour les exploitants qui n'ont toujours pas reçu leur dossier PAC, un délai supplémentaire, au-delà du 17 mai, apparaît indispensable pour le dépôt de leurs déclarations.

Bien entendu, cela ne remet pas en cause la demande de la FNSEA pour un versement anticipé des aides au 16 octobre 2010, que justifie la chute dramatique des revenus des agriculteurs en 2009 et les difficultés de trésorerie qui en résultent.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Jean-Michel LEMETAYER